Sciences Po Aix

Coût
de la formation: 1500€

- Les salariés peuvent bénéficier d'un congé ou droit individuel de formation et d'une prise en charge par leur entreprise.

- Les demandeurs d'emploi peuvent faire une demande d'aide à la formation aux ASSEDIC.

Modalités
d'inscriptions

Prendre contact avec la responsable de la formation, puis adresser un CV et une lettre de motivation à :

Institut d'Etudes Politiques
Formation Continue
25, rue Gaston de Saporta
13625 Aix-en-Provence cedex 1

Responsable
pédagogique

Anne MEYER-HEINE, Maître de conférences
Chaire Jean Monnet - IEP d'Aix-en-Provence

Renseignements, planning et inscriptions :
anne.meyer-heine@sciencespo-aix.fr
Tel : 06 63 34 06 55

Secrétariat
de la formation

Dominique LEGER
Tel : 04 42 17 05 27 - Fax : 04 42 17 05 28
formation.continue@sciencespo-aix.fr

(Secrétariat fermé de mi-juillet à fin août.
Contacter alors la responsable de formation)

Institut d'Etudes Politiques
Formation Continue
25, rue Gaston de Saporta
13625 Aix-en-Provence cedex 1
Site web : http://www.sciencespo-aix.fr

sciencespo.aix

devenez experts !

Certificat Expertise Judiciaire

Sciences Po Aix
Formation continue

Certificat d'Expertise judiciaire

Sciences Po Aix

Objectifs

Dans le cadre des conflits, les juridictions désignent des experts judiciaires dont le rôle, fondé sur la compétence, est déterminant dans le jugement rendu.
La loi n° 2004-130 du 11 février 2004 et le décret 2004-1463 du 23 décembre 2004 modifié le 19 juillet 2007 réforment le statut des experts judiciaires tel qu'il était prévu par la loi du 29 juin 1971.

Désormais, il est indispensable pour un expert judiciaire agréé auprès d'une Cour d'appel de suivre une formation continue. En effet, est mise en place avant toute inscription d'un expert sur la liste d'une Cour d'appel une évaluation de sa « connaissance des principes directeurs du procès et des règles de procédure applicables aux mesures d'instruction… ainsi que (des) formations qu'il a suivies dans ces domaines ».

L'IEP propose une formation à l'expertise judiciaire : le but est de donner des connaissances théoriques et pratiques permettant la réalisation d'expertises judiciaires.

Le candidat saura, à l'issue de la formation, maîtriser les principes directeurs du procès, possédera une culture juridique générale et connaîtra les règles applicables aux mesures d'instruction confiées aux experts judiciaires.

Programme du certificat

La formation est composée des 3 modules obligatoires suivants :

I- Organisation juridictionnelle française et principes processuels (18 heures)
- devant le juge civil
- devant le juge pénal
- devant le juge administratif

II-Obligations de l'expert (12 heures)
- juridiques
- déontologiques
- sociales
- fiscales

III-Etapes procédurales de l'expertise (30 heures)
- l'institution de la mission d'expertise
- le déroulement de l'expertise et le respect du principe du contradictoire
- le rapport d'expertise, l'avis de l'expert et son utilisation judiciaire

L'obtention du certificat est soumise à un contrôle d'assiduité aux cours, à un examen écrit ainsi qu'à une épreuve orale.
Le certificat ne confère pas le titre d'expert judiciaire que seules les Cours d'appel peuvent délivrer.

Intervenants spécialistes

La formation est dispensée par des universitaires et des professionnels de l'expertise judiciaire.
L'intervention de ces spécialistes garantit la qualité des enseignements.

Public concerné

Peuvent s'inscrire les professionnels, salariés ou travailleurs libéraux, désirant mettre leurs compétences au service de l'expertise judiciaire: médecins, architectes, informaticiens, spécialistes du BTP, des arts, de l'immobilier, etc.

Calendrier de la formation

Les cours, d'un volume total de 60 heures, se déroulent un jour par semaine (6 heures par jour) pendant une durée de 10 semaines.

Plusieurs sessions se déroulent à des dates différentes pendant l'année.